

JE SUIS CAS CONTACT, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Mis en application le 21 mars 2022

	Je suis positif	Je suis cas contact
Je suis complètement vacciné schéma vaccinal complet (rappel réalisé conformément aux exigences du passe vaccinal)	<p>Isolement de 7 jours*</p> <p>Je peux réduire mon isolement de 5 jours, si je n'ai plus de symptômes depuis 48h et avec un test antigénique ou RT-PCR négatif.</p>	<p>Pas d'isolement</p> <p>J'applique strictement les gestes barrières et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur au contact d'autres personnes.</p> <p>Test antigénique, PCR ou autotest à J+2</p> <p>Si l'autotest ou le test antigénique est positif, je confirme avec un test PCR et je démarre un isolement.</p>
Je ne suis pas vacciné ou pas complètement	<p>Isolement de 10 jours</p> <p>Je peux réduire mon isolement de 7 jours, si je n'ai plus de symptômes depuis 48h et avec un test antigénique ou RT-PCR négatif.</p>	<p>Test antigénique, PCR ou autotest à J+2</p> <p>Si l'autotest ou le test antigénique est positif, je confirme avec un test PCR et je démarre un isolement.</p>

*Une dérogation à l'isolement est possible pour les cas non ou peu symptomatiques dans les secteurs médicaux et médico sociaux fixés par le MARS 2021_01. (Message d'Alerte Rapide Sanitaire)